

ECHOS

Magazine d'information de
l'Administration communale

d'Aubel

VILLAGE GOURMAND DE NOËL

11^e ÉDITION



CHANTIER VICTOIRE & STATION
Fin des travaux ! - P. 8



BAILOU DE NUIT
Le service d'hébergement est ouvert - P. 4

Du 5 au 7 décembre
Le Village Gourmand de
Noël illuminera Aubel
Page 12

ÉDITO DU BOURGMESTRE

Chères Aubeloises, chers Aubelois,

C'est avec un réel plaisir que je peux enfin vous annoncer la fin des travaux de la rue de la Station et de la place de la Victoire. Après plusieurs semaines d'intervention, cet axe essentiel pour la circulation dans notre village retrouve toute sa fluidité. Je tiens à remercier chaleureusement les citoyens et les commerçants pour leur patience, leur compréhension et leur coopération durant cette période. C'est une part du cœur de notre commune qui retrouve tout son éclat et son dynamisme.

L'ouverture du Service Résidentiel de Nuit pour Adultes (SRNA) au Bailou constitue un autre fait marquant de ces dernières semaines. Ce lieu dédié à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap constitue une belle concrétisation de notre engagement en faveur d'une société plus inclusive et bienveillante.

Autre information qui réjouira les commerçants de notre zoning et du centre : la fermeture de la rue et du centre de Battice pour la pose d'un égout est reportée aux vacances de Carnaval 2026. De quoi préserver une circulation plus aisée pendant la période des fêtes, toujours animée et essentielle à la vie économique et conviviale de notre commune. Les travaux du projet "Cœur de Village" — comprenant l'extension du CPAS et la création d'une salle polyvalente / galerie d'art — se poursuivront en 2026. Ce chantier structurant contribuera à renforcer la qualité de nos infrastructures et à soutenir la vitalité du centre d'Aubel.

Et parce que la convivialité fait partie de notre ADN, j'ai le plaisir d'annoncer le Village Gourmand – édition 2025. Cette édition s'annonce étincelante, chaleureuse et festive. Une belle occasion de se retrouver, d'échanger et de savourer ensemble ce qui fait le charme d'Aubel : la convivialité et le plaisir du partage.

Enfin, au nom du Collège communal, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, joyeuses, festives et apaisées. Pensons toutefois à nos amis les animaux, en renonçant aux feux d'artifice, afin de préserver leur tranquillité.

Bonne et heureuse année 2026 à chacune et chacun d'entre vous !



RENOUVELLEMENT DE LA CCATM D'AUBEL : UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR PENSER L'AVENIR DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire et la mobilité constituent des enjeux essentiels pour l'avenir d'Aubel. Afin d'y associer les citoyens, le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 17 février 2025, de **renouveler la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)** pour une nouvelle période de six ans. Un **appel à candidatures** a donc été lancé au printemps 2025 pour constituer cette nouvelle commission.

La **CCATM** est un organe consultatif composé de citoyens et de représentants politiques. Elle a pour mission d'émettre des **avis sur les dossiers liés à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à la mobilité**. Elle contribue ainsi à la réflexion sur l'évolution du cadre de vie communal : développement des quartiers, préservation du patrimoine, mobilité douce, espaces publics, etc. En intégrant cette commission, les membres participent activement à la planification et au développement harmonieux du territoire aubelois, dans un esprit de dialogue et de concertation.

À la suite de cet appel, une **nouvelle CCATM** a été constituée.

La CCATM en résumé :

- Une commission citoyenne qui conseille la commune sur l'aménagement du territoire et la mobilité
- Composée d'habitants et d'élus, avec un président citoyen
- Analyse des projets et donne des avis consultatifs
- Permet une participation citoyenne active dans les décisions locales

Elle est désormais présidée par **Monsieur José GEORGE**, qui se présente en ces termes : « Je suis intéressé par l'aménagement du territoire et l'urbanisme de par ma profession. Domicilié à Aubel depuis 1998, je porte un intérêt particulier à cette commune dont l'une des caractéristiques est la qualité de vie de son environnement bâti et non bâti. Je souhaite pouvoir partager mon expérience professionnelle de 32 ans ainsi que mon expérience en tant que membre de la CCATM de Plombières pendant 18 ans et d'Aubel pendant 12 ans. »

Grâce à l'engagement de ses membres, cette nouvelle CCATM contribuera à poursuivre la réflexion sur un **développement équilibré et durable d'Aubel**, au service de tous ses habitants.



Monsieur José GEORGE



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Sondage – Choix de la couleur du mobilier urbain

Dans le cadre du projet d'entretien du mobilier urbain, la Commune d'Aubel souhaite connaître **votre préférence parmi les quatre teintes proposées**. Merci de prendre quelques instants pour répondre à cette courte question.
Quelle couleur préférez-vous pour le mobilier urbain d'Aubel ?



☐ **Noir** RAL 9005 – Classique et intemporel, similaire à la nouvelle aire d'accueil de Val-Dieu.



☐ **Gris soie** RAL 7044 – Clair et chaleureux, apporte une touche de douceur, identique aux nouveaux arceaux vélos.



☐ **Bleu** RAL 5005 – Original et dynamique, évoque la vitalité aubeloise. Comme les luminaires existants.



☐ **Gris anthracite** RAL 7016 – Moderne et élégant, pour un rendu sobre et soigné.

Commentaire (facultatif) :

.....

.....

Déposez votre réponse : En **remettant ce bulletin** dans la boîte aux lettres de l'administration.

Réponses attendues jusqu'au : 31 décembre 2025

NOUVEAU SERVICE POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Bailou complète son offre pour les personnes en situation de handicap. L'ASBL propose désormais, en complément de l'accueil de jour, un service d'hébergement. Ce service, situé au centre d'Aubel, accueille 15 personnes dans un bâtiment créé et aménagé pour répondre aux besoins d'un public fragilisé.

Elle était attendue, l'ouverture du SRNA (Service Résidentiel de Nuit pour Adultes) était attendue à Aubel ! Cette inauguration marque une étape majeure dans l'accompagnement des personnes présentant une déficience mentale, qui vivaient jusque-là au sein de leurs familles.

Depuis plus de 20 ans, la Commune d'Aubel accueille le service d'accueil de jour « Le Bailou ». D'abord à l'ancienne école de la Communauté Française, ensuite entre les terrains de tennis et le terrain de football B.

Ce nouveau service ne se limite pas à offrir un simple hébergement, il constitue une réponse humaine et structurante à un besoin d'autonomie progressive, de continuité dans la prise en charge et d'épanouissement personnel.

Complémentaire à l'accueil de jour, le SRNA permet d'accueillir les personnes au sein d'un environnement familial chaleureux, bienveillant et sécurisant, où chacun peut développer son identité propre, ses compétences et ses liens sociaux. Il s'agit d'un lieu où la vie quotidienne devient un vecteur d'apprentissages, de stabilité et de respect du rythme de chacun. Ce service s'inscrit aussi dans une vision inclusive de la société, en favorisant les liens familiaux et en développant l'ouverture au monde extérieur. À Aubel, cette inclusion est belle et bien vécue : les Aubelois voient circuler tous les bénéficiaires du Bailou le mardi, sur le marché, ou lors des multiples activités organisées par l'équipe d'éducateurs. Avec la création de

cet accueil de nuit, c'est un véritable projet de vie qui voit le jour, partagé entre les personnes accueillies, leurs proches et les professionnels.

La population accueillie

Le service est agréé par l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité) pour accueillir 15 personnes. Le service est mixte, en ce qui concerne le sexe, l'âge et/ ou la pathologie. En tant que service résidentiel de nuit, il est obligatoire que la personne soit occupée en journée, soit au sein de notre Service d'Accueil de Jour - SAJA Le Bailou ou à toutes autres occupations compatibles avec les horaires de notre Service Résidentiel de Nuit. Les quinze places sont d'ores et déjà occupées, il est toutefois possible d'inscrire une personne sur liste d'attente. Pour ce faire, merci d'envoyer un mail à l'adresse srna@bailou.be

L'équipe pluridisciplinaire

• L'Organe d'Administration :

Composé de membres externes, de dirigeants d'entreprises et de familles d'usagers, l'Organe d'Administration occupe une place de soutien et de développement des projets de l'ASBL.

• Le Directeur - François Evrard :

Educateur spécialisé de formation, formateur dans le secteur du handicap, François est avant tout un homme de terrain, avec une expérience de plus de 15 ans dans le secteur à occuper diverses fonctions.

• L'équipe :

Composée d'éducatrices, d'éducateurs, d'aide-soignant(e)s, de technicien(ne)s de surface; l'équipe assure l'encadrement des personnes accueillies dans le respect du Projet de Service. Sensibilisée au domaine du handicap, ce nouveau projet est l'occasion pour l'équipe de construire le futur des personnes accueillies.

• Le service infirmier et médical :

Le SRNA collabore avec un médecin coordinateur et un service infirmier externe qui assure les soins d'hygiène et le suivi médical des personnes accueillies.

• Les collaborateurs externes :

Le service fait appel à d'autres intervenants tels que logopède, kinésithérapeute, psychologue, nutritionniste, pédicure médicale... afin d'assurer le suivi et le confort des personnes accueillies.

Contact

Direction : François Evrard

Mail : srna@bailou.be

Adresse : Les Terrasses 7 - 4880 Aubel

Téléphone : 0499/751595

Page facebook : Asbl Le Bailou : <https://facebook.com/asbl.lebailou>

<http://www.bailou.be>

Banque : IBAN : BE56088296615988

BIC : GKCCBEBB

Le Bailou

ACCUEIL DE NUIT



La salle à manger du Bailou regroupe les résidents à l'heure du repas et permet d'accueillir leurs visiteurs.



La vue sur le stade Jean-Marie Doome apporte lumière et vie dans les appartements.



Une cuisine équipée adaptée est au cœur de chaque niveau.



Une salle de bain avec baignoire et matériel adapté équipe chaque niveau.

UN NUMÉRO VISIBLE, UN SECOURS RAPIDE !

121



Rendez votre numéro de maison **clair et lisible** pour faciliter le travail des services de secours !

Saviez-vous qu'en Belgique, la loi impose d'afficher son numéro de maison de manière clairement visible depuis la voie publique ?

Lorsqu'on pense à la sécurité de son domicile, on pense souvent aux alarmes, aux verrous ou à la vidéosurveillance. Pourtant, un élément beaucoup plus simple est souvent négligé : **la visibilité du numéro de maison**. Ce détail, en apparence anodin, peut faire toute la différence en cas d'urgence.

Pompiers, ambulanciers, policiers... Tous les services de secours s'appuient sur une information cruciale pour intervenir rapidement : **l'adresse exacte**. Si le numéro de votre maison est difficile à repérer, mal éclairé, effacé ou caché par des plantes, les secours peuvent perdre de précieuses minutes à chercher le bon domicile. Or, en situation d'urgence médicale ou lors d'un incendie, chaque seconde compte. Une intervention retardée peut avoir des conséquences dramatiques.

Les bonnes pratiques à adopter

Voici quelques conseils simples mais efficaces pour rendre votre numéro de maison facilement identifiable :

- Optez pour des chiffres de grande taille, contrastés et lisibles à distance.
- Installez votre numéro à un endroit visible depuis la rue, même de nuit.
- Assurez-vous qu'il est bien éclairé (par un éclairage extérieur ou des chiffres réfléchissants).
- Dégagez toute végétation ou objet qui pourrait le cacher.
- Entretenez-le régulièrement pour qu'il ne s'efface pas avec le temps.



En complément de l'affichage de votre numéro d'habitation, pour renforcer davantage votre sécurité, nous vous conseillons également de télécharger l'application 112 BE. En cas d'appel d'urgence via celle-ci, les services de secours pourront vous géolocaliser précisément et intervenir plus rapidement !

iOS

Android



Pour la télécharger gratuitement,
vous pouvez scanner l'un des QR codes ci-contre.



SYLVIANE PESSER CÈDE SON SIÈGE À TOM LARDINOIS

Sylviane Pesser tourne une page importante en quittant son poste de conseillère communale. Elle laisse sa place au nouveau cadet du conseil, Tom Lardinois (24 ans). Félicitations à lui et bienvenue dans l'aventure !

Mais pas de panique, Sylviane ne quitte évidemment pas notre belle commune. Elle relève simplement un nouveau défi : celui de la gestion des infrastructures sportives et culturelles communales au sein de la nouvelle Régie Communale Autonome (RCA), une fonction incompatible avec son mandat de conseillère communale. À l'avenir, elle pourra toutefois exercer un mandat au CPAS, qui reste compatible.

Un immense merci à elle pour son engagement, sa bonne humeur et son dévouement depuis sa prestation de serment.

Et toutes nos félicitations à ces deux Aubelois qui s'investissent pour leur village !



NOUVELLE TAXE COMMUNALE DE SÉJOUR - INFORMATIONS AUX EXPLOITANTS

Lors de sa séance du 20 octobre 2025, le Conseil communal d'Aubel a adopté à l'unanimité l'instauration d'une **taxe annuelle de séjour** pour les exercices 2026 à 2031. Cette taxe concerne les **gîtes, maisons d'hôtes, chambres d'hôtel et locations de type Airbnb**.

La taxe est fixée à **160 € par lit en 2026 et 210 € par lit de 2027 à 2031**. Elle est due par la personne qui met le logement en location. Une **déclaration annuelle** devra être renvoyée à la commune **avant le 30 juin**. Par ailleurs, les **exploitants anciens comme nouveaux** doivent être en ordre de leurs obligations :

- **Enregistrement touristique** auprès de la Région wallonne avant toute mise en location. Les hébergements existants doivent compléter la procédure **avant le 1er janvier 2026**.
Démarches en ligne :
<https://www.wallonie.be/fr/demarches/creer-et-gerer-un-hebergement-touristique>
- **Urbanisme** : toute création d'hébergement touristique nécessite un permis, sauf pour la mise à disposition de moins de 6 chambres chez l'habitant sans fonctions complètes de logement (cuisine + salle de bain). Les hébergements actifs avant le 30 janvier 2023 sont présumés en ordre.

Pour toute question :

Finances : finances@aubel.be

Tourisme : tourisme@aubel.be

Urbanisme : urbanisme@aubel.be

La Commune remercie les exploitants pour leur collaboration et leur contribution à un tourisme de qualité à Aubel.



PLACE DE LA VICTOIRE & RUE DE LA STATION : FIN DES TRAVAUX !

Bonne nouvelle ! Les travaux entrepris dans le cadre du «Plan d'Investissement Communal» sont désormais terminés.



Après plusieurs semaines d'aménagements, la **Place de la Victoire**, la **rue de la Station** et la **ruelle de la Kan** ont retrouvé toute leur accessibilité et offrent aujourd'hui un cadre entièrement rénové et plus convivial. Ces interventions — financées en majeure partie par des **subsidés régionaux** — visaient à améliorer la sécurité, le confort et l'esthétique du centre d'Aubel.

Les principales améliorations :

- Réfection complète des revêtements et de la voirie,
- Modernisation des trottoirs et renforcement de l'accessibilité,
- Aménagement d'espaces plus agréables pour les piétons,
- Mise en valeur des abords des commerces.

Circulation et stationnement

La circulation est désormais rétablie sur l'ensemble du périmètre. Le **parking du Hall Omnisports** reste à disposition des usagers (plus de 600 places), tandis que les accès aux commerces et aux services communaux sont pleinement réouverts.

Merci pour votre patience

La Commune d'Aubel remercie les riverains, les commerçants et les usagers pour leur **compréhension et leur collaboration** durant ces derniers mois de travaux. Cette étape marque une **avancée concrète du projet "PIC - PIMACI"**, qui vise à redonner au centre d'Aubel un espace public vivant, attractif et harmonieux.



L'îlot en béton et l'élargissement de voirie permettent d'améliorer le croisement du charroi lourd à hauteur de la Place de la Victoire.

ÇA BOUGE À AUBEL !

Suite aux récents épisodes de vents forts, une des lucarnes de la toiture principale a présenté des signes d'instabilité. Par mesure de sécurité, la zone de parking située en dessous a immédiatement été fermée par notre service des travaux.

Vous avez sans doute remarqué la présence d'une grue télescopique de 160/180 tonnes équipée d'une nacelle : elle permettait à l'entreprise spécialisée d'intervenir en toute sécurité à plus de 55 mètres de hauteur. Dans le même temps, l'ensemble des autres lucarnes a été inspecté et, si nécessaire, sécurisé également.



RUE DE BATTICE - POSE DU NOUVEL ÉGOUTTAGE : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Dans le cadre du projet d'aménagement de la **zone d'activité économique mixte** (entre Messitert et l'arrière des commerces de la rue de Battice), le **consortium Badelim**, en collaboration avec la **Commune d'Aubel**, poursuit la mise en œuvre d'un **nouvel égouttage** destiné à **renforcer le réseau existant** entre le carrefour de l'Aldi et celui de Maeshof.

Avancement du chantier

Les travaux progressent régulièrement et se situent actuellement **entre le carrefour de Maeshof et l'ancien Brico Pittie**.

Des **feux alternés** sont mis en place **en journée uniquement** afin de garantir la sécurité de tous, puis **retirés en soirée et durant le week-end** pour maintenir une circulation fluide.

Traversée de chaussée reportée à 2026

En raison de la présence de **formations rocheuses en sous-sol**, la **traversée de chaussée** initialement prévue en 2025 est **reportée à 2026**.

La date précise de cette intervention sera communiquée dès qu'elle sera connue.

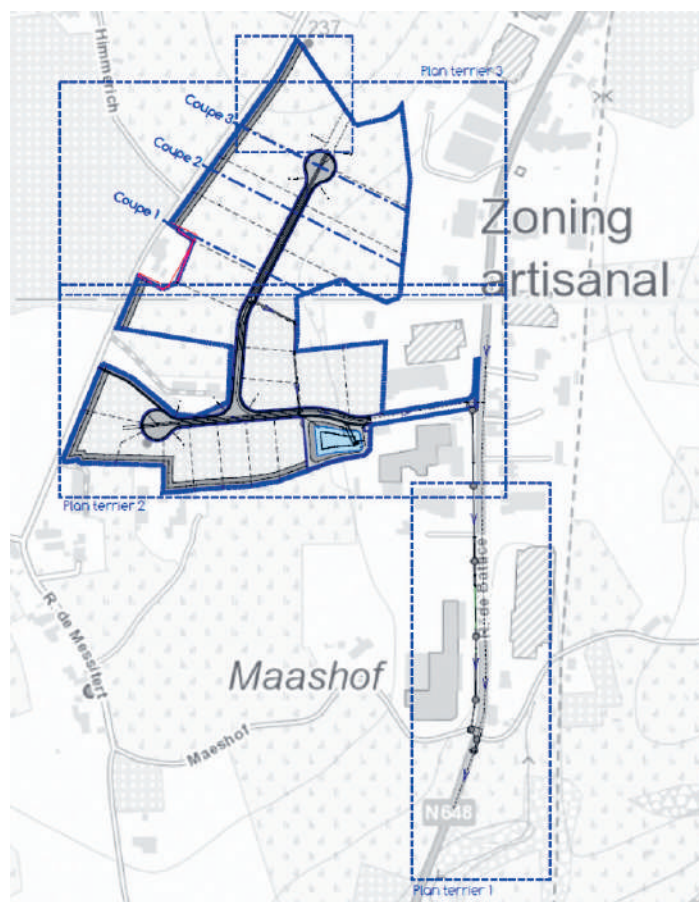
Accessibilité maintenue

Bonne nouvelle : **aucune fermeture complète de la voirie n'est prévue en 2025**.

Le **zoning et les commerces** resteront donc accessibles sans déviation — une information particulièrement appréciable à l'approche des fêtes de fin d'année.

Un chantier essentiel

Ces travaux, bien que parfois contraignants, sont **nécessaires pour améliorer la gestion des eaux** et **réduire les risques d'inondation** sur le territoire communal.



Le saviez-vous ?

FEUX D'ARTIFICE

> L'organisation de feux d'artifice ou l'usage de pièces d'artifice est soumise à l'autorisation préalable de l'autorité compétente qui pourra imposer le cas échéant des mesures de sécurité spécifiques.

> En tout état de cause (...), il est interdit de manipuler et de faire exploser des artifices de joie à proximité de matériaux facilement inflammables ouverts (tels que hangars à paille ou à foin), de dépôts de matières combustibles, de maisons de repos, de cliniques, de serres professionnelles ou assimilé.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL VENDREDI 9 JANVIER 2026

Les fêtes de fin d'année terminées, la collecte des sapins de Noël naturels aura lieu dans notre commune le vendredi 9 janvier 2026. Celle-ci sera assurée par le service d'Intradel. Merci de présenter votre sapin sans boules ni guirlandes, à côté de vos sacs ou conteneurs de déchets, en veillant à ne pas entraver le trottoir. Si votre sapin dépasse 2 mètres de hauteur, il devra être tronçonné. Veuillez noter que les sapins artificiels ne sont pas concernés par cette collecte.

CHUTES DE NEIGE & VERGLAS

> En cas de chutes de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique dans les parties agglomérées ou densément bâties de la commune est tenu de veiller à ce que devant l'immeuble qu'il occupe, un espace de minimum 70 cm pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant.

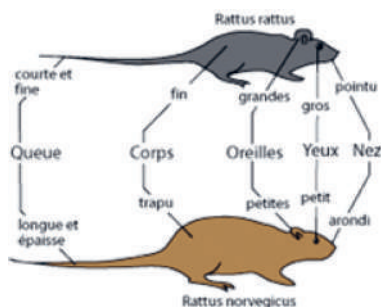
> De même, en pareil cas, les avaloirs devant leur domicile seront toujours dégagés par le riverain. (...)

> Tout propriétaire ou responsable d'un immeuble bâti est tenu de procéder ou de faire procéder dans les plus brefs délais à l'enlèvement des glaçons qui se formeraient sous forme de stalactites (...) afin d'éviter tout danger dû à la chute de ces glaçons. (...)

LE DÉNEIGEMENT, QUI EST RESPONSABLE ?

La commune prend en charge le déneigement des voiries publiques et en est responsable. Les habitants et commerces sont responsables du déneigement de leurs accès.

COMPRENDRE NOS COHABITANTS : LE RAT NOIR ET LE RAT BRUN



Deux espèces sont fréquentes dans notre environnement :

- **Le rat noir (Rattus rattus)** : petit, agile et grimpeur, il vit surtout en hauteur (toits, greniers, arbres).
- **Le rat brun (Rattus norvegicus)** : plus gros et fouisseur, il vit au sol (caves, terriers, bâtiments).

Très adaptables, ces rongeurs se nourrissent de végétaux, restes alimentaires et déchets. Ils peuvent causer des dégâts matériels, transmettre des maladies et nuire à la biodiversité.

Comment éviter leur présence ?

Les rats s'installent là où ils trouvent **abri, nourriture et eau**.

Pour les éloigner durablement, il faut agir sur ces trois éléments :

Nourriture et eau

- Rangez les denrées et croquettes dans des **boîtes hermétiques**.
- Ne laissez **aucune nourriture dehors la nuit** (gamelles, restes, fruits tombés).
- **Poulaillers** : mangeoires à pédale, nettoyage régulier, enclos grillagé (mailles ≤ 1 cm, enterré sur 30 cm), poulailler sur pilotis.
- **Oiseaux du jardin** : utilisez des distributeurs adaptés et nettoyez les graines au sol.
- **Compost** : grillage à la base, brassage fréquent, pas de viande ou poisson.
- Réparez les **fuites d'eau** et videz les récipients stagnants.

Déchets

- Placez vos ordures dans des **conteneurs bien fermés** et sortez-les **le jour de la collecte** (vendredi matin).
- Faites réparer ou remplacer les conteneurs endommagés via **Intradel – 04/240.74.74** (service gratuit).

Abris et accès

- Bouchez les **trous, fissures et interstices** (> 2 cm) avec ciment ou laine d'acier.
- Posez des **grilles métalliques fines** sur aérations et canalisations.
- Installez des **brosses coupe-froid** ou plaques métalliques aux portes.
- Dégagez un espace d'**1 m autour des murs** et supprimez tout abri potentiel (bois, caisses, pneus, encombrants).
- Taillez les haies et branches en contact avec les bâtiments, protégez gouttières et toitures (crapaudines).
- Entretenez caves, cours, locaux à poubelles et stockez le bois **en hauteur et à distance** de la maison.

Service environnement - M. Pierre TELLER

Entrée latérale - Ruelle Göbellshof

pierre.teller@aubel.be • 087/68.01.30 (menu 6)

En résumé

Éviter les rats, c'est **couper leur accès à la nourriture, à l'eau et aux abris**.

Des gestes simples et réguliers pour préserver la salubrité et la tranquillité de votre environnement.

ENSEMBLE POUR UN AUBEL PROPRE ET AGRÉABLE À VIVRE !

Rappel de vos droits et devoirs au quotidien



Chers habitants d'Aubel,

Chaque jour, les services communaux doivent faire face à des incivilités qui nuisent à notre cadre de vie. À travers ce document, nous vous rappelons quelques règles essentielles issues de l'Ordonnance Générale de Police 2024.

Merci de lire attentivement ces consignes et de contribuer activement au respect de notre espace commun.



Déjections canines : votre responsabilité

Les déjections de votre chien ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique ou sur un terrain qui ne vous appartient pas.

Vous devez :

- Ramasser immédiatement les déjections.
 - Avoir en tout temps sur vous le matériel nécessaire.
 - Présenter ce matériel à toute réquisition d'un agent communal.
- Les contrevenants s'exposent à des amendes.



Trottoirs : un entretien toute l'année

Chaque riverain est tenu d'entretenir le trottoir devant chez lui.

Cela comprend :

- Le balayage régulier.
- Le désherbage.
- L'entretien des haies et plantations (à minimum une fois par an) pour ne pas gêner les piétons.



En cas de non-respect, la Commune peut intervenir... à vos frais.



Dépôts sauvages : une pollution inacceptable

Déposer ses déchets hors des jours et lieux prévus est strictement interdit.

Les sacs ou conteneurs ne peuvent être sortis qu'après 19h la veille du ramassage, et rentrés avant 8h le lendemain.

Il est interdit :

- De déposer ses sacs à côté des conteneurs.
- D'utiliser le sac ou la poubelle d'un autre.
- De jeter ses déchets ménagers dans une poubelle publique, réservée aux petits déchets nomades.



Événement

LE VILLAGE GOURMAND DE NOËL REVIENT DU 5 AU 7 DÉCEMBRE POUR SA 11^e ÉDITION

L'Office du Tourisme du Pays d'Aubel, en partenariat avec l'Administration communale et l'Association des Commerçants Aubelois (ACA), annonce la 11^e édition du Village Gourmand de Noël, qui se tiendra du vendredi 5 au dimanche 7 décembre 2025, sur les places Nicolaï et Albert 1^{er} à Aubel.

L'événement mettra une nouvelle fois à l'honneur la gastronomie locale. Une attention particulière sera portée à la qualité des produits proposés dans les chalets, afin de maintenir le niveau de renommée atteint par cette manifestation au fil des années. Boulangers, poissonniers, traiteurs, restaurateurs et artisans de la région proposeront leurs créations maison, dans un esprit de convivialité et d'authenticité.

Parmi les mets annoncés : croquettes au fromage du Val-Dieu, risotto à la truffe, brezels au foie gras, tartiflette au Vieil Aubel, burger de gibier, toasts aux champignons des bois, truite fumée, soupe de poissons artisanale, pizza au feu de bois, camembert rôti aux épices, Pom'Raclette et bien plus encore.

Le Village Gourmand de Noël est devenu au fil du temps un rendez-vous incontournable dans la région, alliant atmosphère festive et valorisation des savoir-faire locaux.

Informations pratiques :

Dates : du 5 au 7 décembre 2025

Horaires :

- * Vendredi 5/12 : 17h00 – 00h00
- * Samedi 6/12 : 16h00 – 00h00
- * Dimanche 7/12 : 10h00 – 20h00

Lieu : Places Nicolaï et Albert 1^{er}, 4880 Aubel

Contact : Office du Tourisme du Pays d'Aubel – tourisme@aubel.be – 087/68.01.39

Site web : www.aubel.be



POSTE DE POLICE D'AUBEL

Un nouveau système de prise de rendez-vous dans la Zone de Police « Pays de Herve » à partir du 1er octobre 2025.

À partir du 01/10/2025, la Zone de Police « Pays de Herve » modernise son système de prise de rendez-vous destiné aux citoyens souhaitant faire enregistrer une plainte. Il sera dorénavant obligatoire de réserver un rendez-vous afin de rencontrer un policier dans l'une de nos 3 antennes ou dans l'un de nos 5 postes de quartier.

Pour faciliter les démarches, vous pourrez désormais réserver votre rendez-vous dans l'agenda en ligne, soit en scannant un QR code, soit en utilisant directement le lien suivant : <https://www.rdv.biz/widget/zone-police-pays-de-herve>

Ce QR code est disponible sur notre site internet, sur notre page Facebook, et affiché à l'entrée de tous nos bâtiments.

Une plateforme accessible 24h/24 et 7j/7

Jusqu'à présent, la prise de rendez-vous se faisait exclusivement par téléphone durant les heures de bureau. Grâce à cette nouvelle plateforme en ligne, il est désormais possible de réserver son créneau à tout moment, 24 heures sur 24

et 7 jours sur 7, ce qui vous offre plus de souplesse et de disponibilité.

Important : ce système concerne uniquement les plaintes non urgentes. Pour toute situation d'urgence, il convient d'appeler le numéro 112 ou le numéro 101.

Postes de quartier

Les postes de police de AUBEL, BAELEN, LIMBOURG, OLNE et THIMISTER-CLERMONT conservent leurs horaires habituels d'ouverture. Toutefois, il sera également nécessaire de réserver son rendez-vous dans l'agenda en ligne avant de s'y rendre pour déposer plainte.

Poste d'Aubel

Place Albert 1^{er} 13, 4880 Aubel

Téléphone : +32 470 86 86 90 • +32 470 82 15 96

Ouvert le mardi de 09h00 à 13h00.

le jeudi de 13h00 à 17h00.



Pays de Herve

Pas d'accès à internet ?
Appelez-nous au **087/343.511**

Du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 13h à 17h



**ATTENTION!
IMPORTANT**

A partir du 1^{er} octobre 2025

Nouveau système de prise de RDV en ligne

Scannez le QR code pour réserver votre RDV afin de déposer plainte

Ou RDV sur:
<https://www.rdv.biz/widget/zone-police-pays-de-herve>

C'est simple et sécurisé !



Police
Pays de Herve

24h/24 et 7j/7

! En cas d'URGENCE !

101 **112**

Centre Public d'Action Sociale d'Aubel

DES REPAS À DOMICILE POUR UN QUOTIDIEN PLUS SEREIN !

Vous avez besoin d'aide pour vos repas ? Le CPAS d'Aubel est là pour vous !

Repas variés et équilibrés : Le prix est de 9,80 € par repas. Chaque repas comprend un potage, un plat principal (féculent, légumes et viande ou poisson) et un dessert.

Livraison à domicile : Préparés par la cuisine de la maison de repos La Kan, nos repas sont livrés chez vous du lundi au vendredi.

Qualité et fraîcheur : Ingrédients locaux et de saison, livrés dans des contenants récupérables et lavables.

Simple et pratique : Vous recevez le menu une semaine à l'avance. Si un repas ne vous convient pas, commandez simplement un repas de remplacement.



Paielement : Facturation au début du mois suivant, avec la possibilité de payer par domiciliation.

Contact :
087/30.62.80
cpas@aubel.be
<https://www.aubel.be>

CPAS d'Aubel

Votre partenaire pour un quotidien meilleur !

SERVICE DE DÉPLACEMENT COMMUNAL • SÉNIOR BUS INAGO

Vous avez un rendez-vous médical, besoin de faire quelques courses ou de vous rendre à une visite ?

SERVICE DE DÉPLACEMENT CPAS

Le service de déplacement communal est là pour vous accompagner et faciliter vos trajets, en toute sérénité. Ce service s'adresse particulièrement aux seniors et aux personnes rencontrant des difficultés de mobilité. Notre objectif : vous aider à rester autonome et à vous déplacer facilement au quotidien.

Réservation

Pour organiser votre déplacement, merci de téléphoner au 0495/77.29.33 au moins 48 heures à l'avance.

Les appels sont pris du lundi au vendredi, de 17h00 à 19h00.

Tarifs

- 0,60 €/km pour les trajets
- 2,50 € par demi-heure entamée en cas d'attente
- Forfait hôpitaux de la région : entre 24 € et 60 €
- Forfait Aubel : 8 €

LE SENIORBUS D'INAGO

Le Seniorbus d'INAGO offre un soutien précieux destiné aux personnes de plus de 65 ans à mobilité réduite, porteuses d'un handicap ou en difficulté de déplacement, qui ne peuvent recourir aux transports en commun ni aux taxis privés.

Un accompagnement sur mesure Le Seniorbus vient vous chercher directement à votre domicile et vous conduit au lieu souhaité, selon la réservation.

Comment réserver ?

Contactez la coordinatrice Madame ROCKS Annika ou le chauffeur Monsieur NEYZEN Jörg au 087/78.98.90, au minimum 72 h avant votre déplacement.

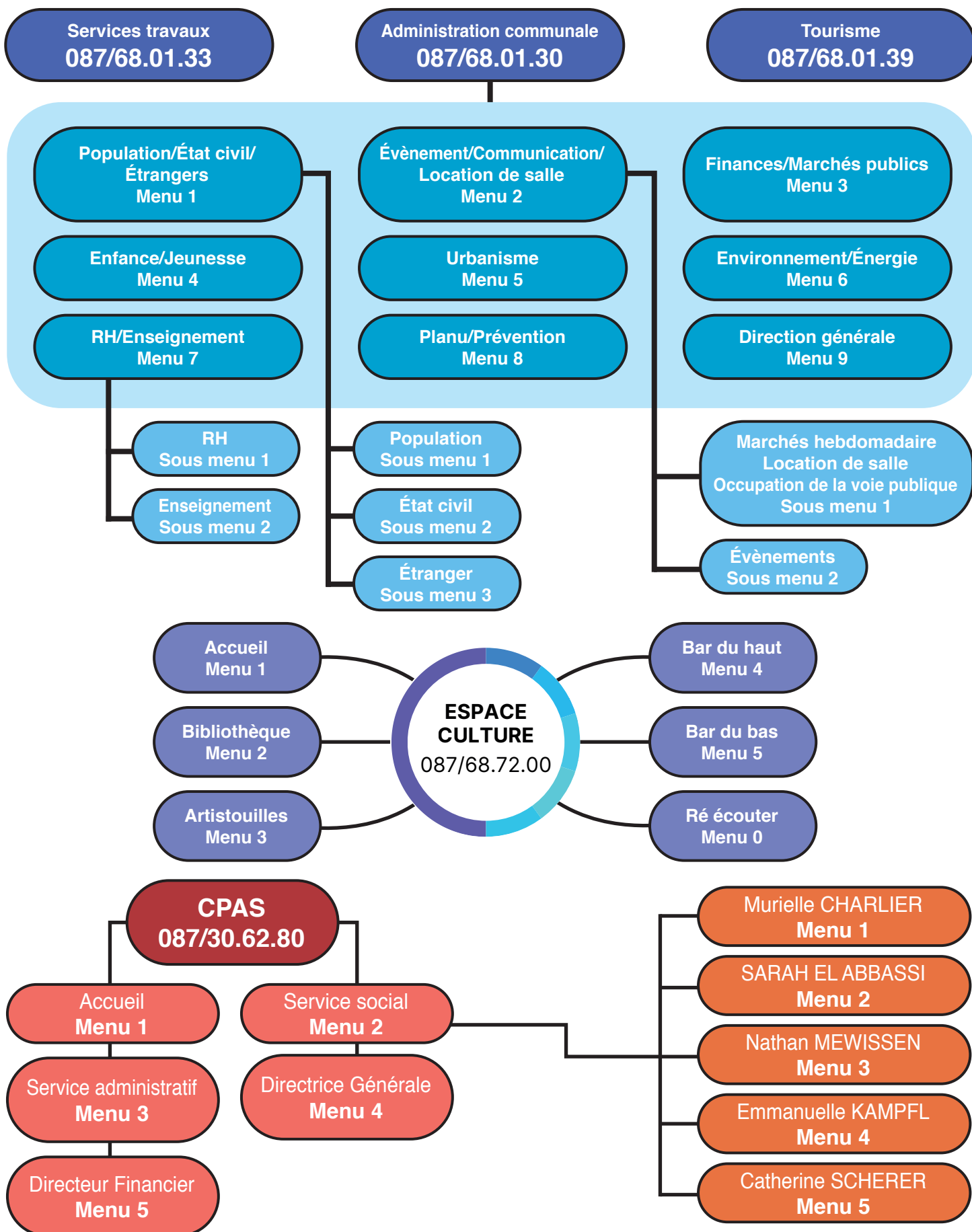
Conditions d'accès

- Gratuit pour les bénéficiaires de plus de 65 ans titulaires d'un abonnement HORIZON 65+, d'un titre TEC gratuit, d'une carte pour malvoyants ou tout document reconnu dans la convention avec la TEC.
- Tarif TEC pour toute autre personne à mobilité réduite de plus de 65 ans.
- Accompagnateur autorisé (1 personne), gratuitement s'il détient une carte « accompagnateur gratuit » (AVIQ), ou selon le tarif applicable. (SNCF)
- Pour les trajets transfrontaliers, le tarif est calculé au kilomètre.



LA TÉLÉPHONIE COMMUNALE ÉVOLUE.

Pour vous aider à trouver directement le bon service et limiter les transferts d'appel, ce guide reprend les numéros utiles et les menus correspondants. **Gardez-le à portée de main pour gagner du temps dans vos démarches du quotidien.**



Jeudredis 2026



8 janvier

Sur un prélude de MAURANE
Cover de la merveilleuse chanteuse belge, par Laurence MATHIEU



12 février

Salim SHADY - stand Up
« C'EST PAS GRAVE »
spectacle plein d'humour



12 mars

« **Expérience de mort Imminente** », conférence de Charlotte MARTIAL



9 avril

La BEL raconte AUBEL
Conférence entre histoire et conte par Richard FAYMONVILLE



21 mai

« **Y'A D'LA JOIE BORDEL** », spectacle d'humour pétillant de Claude FRANÇOIS

18 juin



Spectacle de MARIONNETTES, par le théâtre Matthi, à voir en famille avec les enfants



Spectacles à l'Espace Culture - Göbbelshof 9, Aubel - info 0475/276062